

13 recommandations pour faire voler un drone en Suisse.

1. J'ai conclu une assurance responsabilité civile d'une somme d'un million de francs au minimum.
2. J'avertis la police de mon vol ainsi que l'aérodrome si je suis dans le périmètre des 5 km.
3. Je n'utilise pas mon drone à proximité d'un aérodrome sans autorisations.
4. Je fais toujours voler mon drone à une hauteur inférieure à 150 m
5. Je ne perds jamais mon drone de vue.
6. Je ne survole pas les personnes.
7. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
8. Je ne survole pas de sites sensibles.
9. J'essaie d'éviter de voler le dimanche (mis à part pour des raisons professionnelles).
10. Je respecte la vie privée des autres.
11. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées.
12. Je n'utilise pas mon drone la nuit (mis à part pour des raisons professionnelles).
13. En cas de doute, je me renseigne sur le site de l'OFAC

www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/bonasavoir/drones-et-modeles-reduits.html

(merci à A.D.N. pour la rédaction)